

The House resumed debate on the motion of Mr. Gillespie, seconded by Mr. Buchanan,—That Bill C-42, An Act to provide a means to conserve the supplies of energy within Canada during periods of national emergency caused by shortages or market disturbances affecting the national security and welfare and the economic stability of Canada, be now read a second time and referred to the Standing Committee on National Resources and Public Works.

And debate continuing;

[At 5.00 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15(4)]

(Public Bills)

By unanimous consent, Order No. 9 was allowed to stand.

The Order being read for the second reading and reference to the Standing Committee on National Resources and Public Works of Bill C-210, An Act to establish the Canadian Solar Energy Institute;

RULING BY MR. DEPUTY SPEAKER

MR. DEPUTY SPEAKER: Before I allow the House to begin consideration of Bill C-210, I hope honourable Members will allow me a few comments.

The Chair is again faced with the decision of allowing or not consideration of a private Members' bill that has been published on the *Order Paper* and has passed first reading along with a group of some 250 private Members' public bills at the beginning of this session on October 30th. I find it difficult to take some of the time that could be made available for the discussion of such a bill, for a procedural debate. Honourable Members are aware that at the beginning of every session the Chair is in the position of having to authorize such first readings without having had a chance to pass judgement on the procedural acceptability of this group of bills, but at the same time it informs the House that it reserves the right, before consideration at second reading stage, to declare any such bill out of order due to irregularities or infringement of the rules or practices of the House.

Because Bill C-210 was expected to come up for consideration at any time during the last few weeks, I have had an opportunity to examine it thoroughly in relation to our Standing Orders and practices as I indicated I would at the conclusion of my comments on Bill C-204, standing in the name of the honourable Member for St. John's East (Mr. McGrath) on November 9, 1978.

I might inform honourable Members that I have in front of me pages of precedents that I could use to declare this Bill procedurally unacceptable. On the other hand, I accept the fact that honourable Members might have other views on the matter and might want to express a different opinion based on different precedents. I feel that honourable Members would have difficulty convincing me that this Bill does not infringe the financial initiative of the Crown. On the other hand, before making such a decision, I would normally invite honourable

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gillespie, appuyé par M. Buchanan,—Que le Bill C-42, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements en énergie au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Du consentement unanime, l'ordre numéro 9 est réservé.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics du Bill C-210, Loi créant l'Institut canadien de l'énergie solaire.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: Avant de permettre à la Chambre d'entamer l'étude du Bill C-210, j'aimerais que les honorables députés m'accordent quelques minutes pour faire certaines observations.

La Présidence doit une fois de plus décider si elle permet ou non l'étude d'un projet de loi d'un député qui a été publié au *Feuilleton* et présenté en première lecture en même temps qu'un groupe d'environ 250 projets de loi du même genre au début de la session le 30 octobre. J'ai de la difficulté à accepter que l'on consacre à un débat de procédure le temps que l'on pourrait prendre pour la discussion de ce projet de loi. Les honorables députés savent très bien qu'en début de chaque session, la Présidence peut autoriser la présentation de ces projets de loi en première lecture sans avoir eu la possibilité de juger de leur acceptabilité, mais en même temps, elle informe la Chambre qu'elle se réserve le droit, avant d'adopter les projets de loi en deuxième lecture, de déclarer un de ces projets de loi irrecevable en raison d'irrégularités ou d'infractions aux règlements ou à l'usage de la Chambre.

Comme je savais que le Bill C-210 pouvait être présenté en deuxième lecture au cours des quelques dernières semaines, j'ai eu l'occasion de l'étudier complètement en regard de notre Règlement et de notre usage, fidèle à ma promesse en conclusion de mes remarques sur le Bill C-204, au nom de l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) le 9 novembre 1978.

J'aimerais peut-être informer les honorables députés que j'ai devant moi des pages et des pages de précédents dont je pourrais me servir pour déclarer ce projet de loi irrecevable. Par contre, j'accepte le fait que les honorables députés ont peut-être des opinions divergentes sur la question et aimeraient peut-être aussi exprimer une opinion différente en se fondant sur des précédents différents. Mais je crois que les honorables députés auront de la difficulté à me convaincre que ce projet de loi ne contrevient pas à l'initiative financière de la Cou-